REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Effectif légal du conseil communautaire : 61

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents ou représentés : 57

Nombre de votants : 57

Date de convocation : 12 février 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 26 février 2020

Objet :
Les Jardins de la Culture– Requalification du couvent des rédemptoristines en école d'arts plastiques et de musique - marchés de travaux : avenants au lot n°3 «Démolition/Gros-œuvre»

Délibération n°44

L'AN deux mille vingt le mardi 18 février, le conseil communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**

Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir à* Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir à* Mme Catherine HOARAU

Absents :

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Yves LIGIER

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-DELIB2020021844-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Rapport n°44 – Les Jardins de la Culture–Requalification du couvent des rédemptoristines en école d'arts plastiques et de musique - marchés de travaux : avenants au lot n°3 «Démolition/Gros-œuvre»

Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°20171128.08 du conseil communautaire du 28 novembre 2017 relative à l'autorisation de signature des marchés relatifs à la requalification du couvent en école d'arts plastiques et de musique,
Vu le marché du lot n°3 «Démolition-gros œuvre» pour la requalification du couvent en école d'arts plastiques et de musique conclu avec le groupement GENESTE/BALTAZAR/D'AVERSA pour un montant de 1 183 775,41 € HT et les avenants n°1 à n°7,
Vu les propositions financières émises par l'entreprise GENESTE pour la réalisation de travaux complémentaires,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 février 2020,

Considérant que le marché relatif à la requalification du couvent en école d'arts plastiques et de musique pour le lot 3 «Démolition gros œuvre», que des travaux complémentaires sont nécessaires pour assurer la continuité du chantier et nécessitent la passation d'avenants dont le montant d'augmentation par rapport au marché initial est supérieur à 5%,
Considérant l'incidence financière de l'avenant proposé pour le lot 3 :

MONTANT INITIAL (EN €HT)	MONTANT DES AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (EN €HT)	% D'AUGMENTATION CUMULE
1 183 775,41	98 109,90	+8 046	1 289 931,31	8,97%

Le conseil communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **autorise le Président à signer l'avenant au lot n°3 «Démolition Gros œuvre» d'un montant de + 8 046 HT avec la société GENESTE, mandataire du groupement titulaire du marché.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 février 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Riom Limagne et Volcans

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-DELIB2020021844-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020